

blème. Pour l'opposition, il semblerait qu'il ne s'agit pas là d'un bon moyen. Et le vice ne vient pas du fait que l'opposition diffère parfois d'opinion avec le gouvernement, mais du fait qu'un député, comme le signalait le représentant d'Halifax-East Hants, peut être en faveur de cinq des propositions et contre les sept autres, alors qu'un autre appuie trois des propositions et est opposé aux neuf autres. Il est possible qu'un député soit en faveur des 12 propositions, mais il est aussi possible qu'il s'y oppose.

Alors, si la présidence accepte le principe des bills omnibus, quelle que soit leur teneur, on permettra uniquement aux députés qui, dans l'ensemble, appuient une mesure, ou s'y opposent, d'exercer véritablement leur droit de vote, d'une façon libre et éclairée. Ce faisant, on foule aux pieds le vote éclairé et libre de tous les députés qui sont en faveur d'un certain nombre de propositions et qui s'opposent aux autres.

Si l'on voulait faire une étude statistique poussée, on s'apercevrait que, de tous les côtés de la Chambre, il est très rare qu'on trouvera un député qui est en faveur ou contre l'ensemble d'un bill omnibus.

Je réitère notre inquiétude, savoir que les bills omnibus, que j'appellerais «package deals», qui sont à prendre ou à laisser, constituent, pour le gouvernement, une arme visant à supprimer le droit des députés de voter librement. A ce moment-là, on place le député dans une situation telle qu'il ne peut vraiment voter selon sa conscience. S'il est en faveur de certaines mesures d'ordre social, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il sera en faveur de 50 autres propositions du bill. Ce faisant, on oblige le député à se prononcer pour ou contre l'ensemble d'un bill, sous prétexte d'accélérer les débats.

• (3.30 p.m.)

Je me demande, monsieur l'Orateur, s'il ne serait pas temps, à ce stade, de déterminer s'il vaut mieux accélérer les débats à l'extrême ou respecter l'identité et l'opinion des députés sur chacune des propositions d'un bill.

Quant à nous, nous sommes fortement opposés au principe des bills omnibus qui foulent aux pieds le droit et la liberté des députés, de même que l'autorité du Parlement, qui peut facilement disposer de motions, comme on le constate souvent.

Monsieur l'Orateur, je me référerai à la page 56 du Règlement. Je n'ai pas beaucoup d'expérience parlementaire, mais je veux quand même citer le paragraphe (10) de l'article 58, qui se lit en partie comme suit:

...l'Orateur... mettra aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, au budget principal des dépenses et à un budget supplémentaire ou final des dépenses,...

Alors, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi, à ce moment-là, vous ne vous lèveriez pas et ne mettriez pas aux voix toutes les questions contenues dans un bill omnibus, de sorte qu'on accélérerait les travaux de la Chambre et que le gouvernement serait très heureux.

[M. Fortin.]

Monsieur l'Orateur, ce petit exemple peut vous faire sourire, car il est tellement simple, mais ce serait certainement normal, d'autant plus qu'on connaît votre souci de protéger les droits des députés. S'il est anormal de proposer une motion destinée à couvrir toutes ces questions financières, nous prétendons qu'il s'agit d'une mauvaise pratique qui se perpétue, car on continue alors d'approuver le gouvernement lorsqu'il présente des bills omnibus, qui peuvent renfermer de 10 à 200 propositions différentes.

Monsieur l'Orateur, l'argument de l'honorable président du Conseil privé ne tient pas debout, car il est absolument ridicule de parler de «la réorganisation du gouvernement». On pourrait, à ce compte-là, présenter, dans ce même bill, une motion sur chacun des ministères, chacune des sociétés de la Couronne, à économie mixte ou à corporation, et la présidence n'aurait qu'à dire: C'est vrai, il y a un lien entre ces divers éléments, car ils concernent tous le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je continue de soutenir qu'il s'agit là d'une arme entre les mains du gouvernement pour fouler aux pieds la démocratie et la participation, de même que la liberté de chaque député.

On me pardonnera d'user d'une argumentation plus ou moins conforme à la procédure. Je voulais la baser sur le bon sens, qui, à mon avis, est trop souvent foulé aux pieds dans cette enceinte.

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a 15 ou 20 minutes, j'ai cru être en mesure de présenter divers nouveaux arguments, mais les deux derniers participants au débat ont assez bien traité la matière que j'espérais aborder. Après les avoir entendus, et surtout le président du Conseil privé (M. MacEachen), je suis plus que jamais convaincu que mon collègue de Halifax-East Hants (M. McCleave) a raison.

Il me paraît que le ministre demande effectivement au Parlement de dire que la fin justifie les moyens. Il prétend que l'objet de ce bill est une réorganisation efficace du gouvernement et que tout peut donc être fourré dans le même sac. Son argument est ridicule, car nous pourrions rassembler toutes les mesures soumises à la Chambre au sujet du commerce, qu'elles soient proposées par le ministre des Finances (M. Benson) ou par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), les condenser dans un seul bill et déclarer qu'elles tendent à une plus grande efficacité des opérations commerciales du Canada. Autrement dit, pendant la totalité d'une session, nous pourrions n'être saisis que d'une demi-douzaine de bills omnibus. Je vois le président du Conseil du Trésor (M. Drury) hocher la tête d'un air goguenard. C'est une attitude inadmissible et qui laisse entendre que la fin justifie les moyens.

Il est extrêmement difficile de demander à la Chambre de se prononcer, en deuxième lecture, sur la création d'un ministère de l'Environnement qu'approuvent certainement l'ensemble des députés et, en même temps, sur la